



COLLECTIF STOPLINKY EN MARMANDAIS

stopleftky47200@gmail.com

ACTIONS EN JUSTICE

4 OPTIONS S'OFFRENT À VOUS – À VOUS DE DÉCIDER

Les membres du collectif marmandais ont décidé de ne privilégier ni de donner aucun conseil sur telle ou telle option. C'est à vous seul de prendre vos responsabilités.

ACTION INDIVIDUELLE

Vous pouvez intenter une action en justice personnelle contre ENEDIS sur vos propres deniers. Dans ce cas, pour limiter le coût financier de votre procédure, n'oubliez pas de contacter votre

Assurance Protection Juridique

(voir vos contrats assurances banque, habitation, véhicule, etc)

La garantie "protection juridique" vous permet d'être représenté et défendu par votre assurance dans une procédure de justice. L'assurance protection juridique prend généralement en charge les honoraires de l'avocat de votre choix, les frais d'expertise et les frais de procédure.



ACTION INTER DÉPARTEMENTALE

VOUS AVEC MAÎTRE JEAN-PIERRE JOSEPH CONTRE ENEDIS AQUITAINE

L'AVOCAT : Maître Jean-Pierre JOSEPH, inscrit au Barreau de Grenoble, a déjà gagné 2 procès en référé. Un le 17/11/ 2016 concernant le retrait d'un compteur d'eau communicant chez une iséroise électro hypersensible. L'autre le 20/09/2017 concernant le refus d'installation d'un compteur "Linky" dans le domicile d'un couple de propriétaires qui refusaient le linky et qui de plus reçoivent régulièrement leur fils électro hypersensible.

PERSONNES CONCERNÉES : Tous les particuliers de la Gironde, de la Dordogne et du Lot et Garonne. Pour le Lot et Garonne, c'est le collectif villeneuvois qui regroupe toutes les inscriptions de particuliers qui ont le compteur linky déjà posé comme ceux qui ne l'ont pas encore et le refusent.

TARIFS : Action en cours de montage. La participation financière est encore à l'étude : entre 20 et 45€ selon le nombre d'inscrits, plus il y'aura d'inscrits plus la participation demandée sera moindre.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : auprès du Collectif linky Villeneuvois. Permanence tous les mercredis de 18H à 19H à la Maison de la Vie Associative, 54 rue Coquard à Villeneuve sur Lot

CONTACT :

Stopleftky47@laposte.net



T.S.V.P →

ACTIONS NATIONALES – 2 CONCEPTIONS OPPOSÉES

ACTION NATIONALE VOUS AVEC LES AVOCATS DE MYSMARTCAB CONTRE ENEDIS NATIONAL

MYSMARTCAB : Première plateforme internet sécurisée pour une action en justice au service des consommateurs et des citoyens qui restent maîtres de leurs dossiers durant toute la procédure.

C'est une action collective conjointe avec une procédure en référé qui sera lancée en juin 2018

Cette action est incompatible avec toute autre action en justice à raison de la même demande sous peine de condamnation pour procédure abusive.

LES AVOCATS : Maîtres Arnaud DURAND, Christophe LÈGUEVAQUES, Catherine SZLEPER et Jean-Pierre JOSEPH

PERSONNES CONCERNÉES : Particuliers de toute la France qui ont le compteur linky déjà posé et ceux qui ne l'ont pas encore et le refusent.

TARIFS : 48€ par compteur jusqu'au 7 avril 2018 puis après cette date : de 480 € (action en petit groupe) à 3.000 € (action individuelle).
Paiement en ligne ou par chèque bancaire

INSCRIPTIONS : en ligne sur la plateforme
Possibilité de s'inscrire par voie postale avec un supplément de 18€.

CONTACT

linky@mysmartcab.fr



ACTION NATIONALE STÉPHANE LHOMME AVEC LES AVOCATS D'ARTÉMISIA CONTRE ENEDIS NATIONAL

ARTEMISIA : Ce cabinet s'est donné pour mission de favoriser l'accès au droit et à la justice pour les acteurs de la société civile engagés dans la protection de l'environnement et la sauvegarde des droits de l'Homme, par des activités de conseils, d'accompagnement juridique, d'assistance et de représentation en justice, et ce sur la base d'honoraires symboliques ou même pro bono (pour le bien public), aussi souvent que possible.

Concernant l'action linky, le cabinet a élaboré **gratuitement** deux "Notes", accompagnées de modèles de lettres, d'arrêtés et de délibérations, afin d'aider aussi bien les particuliers que les communes à faire respecter leurs droits.
(Le collectif marmandais utilise ces modèles de courrier)

LES AVOCATS : Maîtres Blanche MAGARINOS-REY et Antoine de LOMBARDON

www.artemisia-lawyers.com

Pas d'inscription, Stéphane LHOMME a lancé en 2017 avec ce cabinet deux procédures « Tests » : une pour empêcher la pose d'un linky et une pour en faire retirer un déjà posé. Stéphane LHOMME conseille aux particuliers d'attendre le résultat de ces deux procédures avant de s'engager eux-mêmes financièrement dans une action en justice. Le collectif Marmandais vous tiendra informé de l'évolution de ces procédures.

refus.linky.gazpar.free.fr

QUELLES PIÈCES, QUELS JUSTIFICATIFS ? POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Une pièce d'identité officielle : carte nationale (recto-verso), passeport (p.3 et 4), titre ou carte de séjour (recto-verso), carte de résident (recto-verso), etc

La dernière facture d'électricité (et, si possible, votre contrat et attestation de contrat).

Les copies de tous vos courriers signifiant votre refus à Enedis national et régional avec les récépissés de Réception, témoignages, photos, etc. qui pourraient appuyer votre dossier.

Pour les personnes s'estimant particulièrement sensibles aux champs électromagnétiques (personnes électro hypersensibles ou personnes estimant avoir une pathologie susceptible de les rendre plus sensibles aux champs électromagnétiques : diabète, hypothyroïdie, etc.) **Un certificat médical, de préférence explicite sur votre état de santé** sans oublier votre règlement.